

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article25>



Etre syndiqué(e) au SNES

- Technique - Se syndiquer : une nécessité ! -



Publication date: 2008

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

votre carrière, doit être portée à votre connaissance.

â€” Les ressources documentaires consultables en ligne sur le site académique de Dijon sont complétées par les rubriques départementales des quatre S2, au plus près du terrain.

– **Adhérer au SNES**, c'est **ne jamais se sentir isolé(e) dans son établissement scolaire**, parce que le SNES organise immédiatement la solidarité en cas de problème professionnel, à l'échelon local comme à une échelle plus large. De nombreux collègues sont là pour en témoigner.

– **Adhérer au SNES**, est-ce cher ?

Savez-vous que le SNES vit des seules cotisations de ses adhérents ? Son **indépendance financière** est le prix à payer pour **garantir son indépendance absolue face à tous les pouvoirs**. Si le SNES aligne le montant de ses cotisations sur les traitements, il ne fait payer aux collègues précaires (contractuels, vacataires) que le prix de ses publications, tout en organisant leur défense [2].

– **Pratiquement :**

â€” Votre cotisation peut être prélevée en trois ou six fois (sauf en toute fin d'année scolaire). *Le SNES comprend tout à fait qu'une cotisation puisse représenter une somme élevée à un moment donné de votre vie : notre trésorière est toujours à votre écoute si jamais une difficulté se posait à vous.*

â€” **66 %** de votre adhésion sont déduits de l'impôt payé ou remboursés par le trésor public pour les collègues qui ne paient pas d'impôt.

â€” Remettez votre bulletin d'adhésion au trésorier SNES de votre établissement (S1). Si aucun collègue ne se charge de collecter les cotisations, envoyez directement votre bulletin à la **section académique : 6 allée Cardinal-de-Givry, 21000 Dijon**.

â€” N'oubliez pas d'indiquer votre date de naissance et, si vous optez pour un prélèvement automatique, de joindre l'autorisation *ad hoc*.

– **Le SNES Dijon est à votre écoute au 03 80 73 32 70 ou [par courriel](#).**

Bienvenue au SNES-FSU !



Syndicat national des enseignants de Second degré

[1] CPE, COP, MI-SE, AdE, agrégés, certifiés, bi-admissibles, AE, MA : chaque catégorie a son interlocuteur national (appelé *secrétaire de catégorie* au secrétariat national du SNES) et ses élus académiques.

[2] Collectif Non Titulaires du S3 Dijon : [Isabelle Cheviet](#).